

La Ville de Voreppe recrute 1 Policier municipal (H/F)

Rattaché à la direction générale des services, le service Police municipale est composé d'un chef de service et de 3 policiers municipaux.

Les policiers municipaux assurent la plupart de leurs missions en binôme.

Missions :

- Faire respecter les arrêtés du Maire et exécuter les directives que celui-ci donne dans le cadre de ses pouvoirs de police et notamment en matière de sécurité, sûreté, salubrité et tranquillité publiques
- Constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du Code de la Route, celles mentionnées au livre VI du Code Pénal et celles pour lesquelles la compétence lui est donnée en vertu d'une législation spéciale (Code de l'environnement, Code rural, Code de la voirie routière, Code de la santé publique, Code de l'Urbanisme...)
- Rendre compte au Maire et à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent de tout crime, délit ou contravention dont il a connaissance
- Seconder, en tant qu'agent de police judiciaire adjoint et sur réquisition, tout Officier de Police Judiciaire
- Surveiller les entrées et sorties des groupes scolaires et collèges, ainsi que leurs abords
- Surveiller la voie publique(îlotages pédestres ou véhiculés, contacts avec commerçants et riverains)
- Garantir le respect du Code de la Route (Stationnements gênants, zones bleues, fourrières, épaves...) et de la réglementation de la zone piétonne (Grande Rue)
- Surveiller les bâtiments, cimetières et édifices communaux
- Exécuter les opérations funéraires
- Surveiller les marchés et mettre en place la signalisation temporaire réglementaire
- Encadrer les manifestations sportives, festives ou culturelles
- Intervenir pour non-respect des arrêtés municipaux (feux, bruit, animaux, problèmes de voisinages...)
- Réaliser des contrôles de vitesse avec cinémomètre Eurolaser
- Assurer les liaisons extérieures Voiron, Moirans, Grenoble en cas d'absence du vaguemestre ou urgences

Profil recherché :

- Agent de police municipale titulaire avec expérience professionnelle; à défaut lauréat du concours d'agent de police municipale
- Maîtrise approfondie de la réglementation inhérente à la fonction
- Sens du relationnel développé, diplomatie
- Patience
- Capacité à gérer les conflits
- Respect du cadre, discipline
- Discernement
- Fermeté, autorité
- Capacité rédactionnelle nécessaire à la gestion administrative
- Utilisation de base de l'outil informatique et des suites bureautiques
- Capacité à travailler en équipe
- Sens développé du service public
- Rigueur
- Discrétion, respect de la confidentialité
- Grande disponibilité
- Permis B obligatoire

Spécificités du poste :

- Travail par roulement 6 jours sur 7 du lundi au samedi matin
- Travail de nuit, dimanche et jours fériés selon les nécessités de service (manifestations)
- Astreinte police 24/24H (1 semaine par mois)
- Intégration à la gestion de crise en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Conditions de recrutement/ rémunération :

- Recrutement ouvert aux titulaires du grade de brigadier de police municipale
- Poste à temps complet
- Rémunération statutaire et prime annuelle
- Prise de fonction dès que possible

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation à :

M. Le Maire
Hôtel de Ville – CS 40147
1 place Charles de Gaulle
38341 Voreppe Cedex
ou rh.direction@ville-voreppe.fr